FHC1
4771
Case
FRC
15166

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

OPINION

DE

BOURDON (de l'Orne),

Sur la résolution du 24 pluviôse dernier, portant établissement d'un impôt sur le sel à l'extraction des marais salans.

Séance du 4 ventôse an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

JE ne viens point pour analyser les défauts, les imprévoyances qui vicient la résolution soumise à votre décision; des orateurs, qui ont infiniment plus

THE NEWBERRY LIBRARY

d'expérience et de connoissances que moi, vous les ont fait sentir.

Je ne m'attacherai point à attaquer l'impôt proposé, sous prétexte qu'il seroit injuste, vexatoire ; extrêmement onéreux au peuple, sur-tout à la classe indigente, si digne de la sollicitude des amis de l'humanité ; nuisible à l'agriculture, au commerce; contraire à l'intérêt général et particulier, immoral enfin et impolitique.

Ces vérités, représentans du peuple, vous ont été démontrées d'une manière trop sensible, pour que ce dont on a fait usage pour les obscurcir ait pu faire la moindre impression, et que tous ceux qui ont entendu ou lu avec quelque attention ce qui a été dit ou écrit sur cette importante matière, ne soient pas intimement convaincus que, de tous les impôts qu'on pourroit imaginer, il n'en est point qui ne soit préférable à celui que nous discutons. Je suis même certain que, si, parmi les mandataires du peuple, il existe quelques opinions en faveur de cette contribution, c'est que voulant, avec bien de raison, couvrir le déficit qui afflige nos finances, ils pensent que l'impôt sur le sel est le seule capable de mettre le gouvernement dans la possibilité de satisfaire à ses engagemens, de faire cesser des marchés usuraires et onéreux, de faire renaître la confiance et le crédit public, en comblant un déficit que nous ne devons pas nous dissimuler, et sur l'existence duquel il seroit déplacé d'élever des doutes.

Et moi aussi, représentans du peuple, je forme les vœux les plus sincères pour que nous atteignions le

plus promptement possible cet équilibre si desirable : la balance entre nos recettes et nos dépenses. C'est en sentant vivement la nécessité d'assurer tous les services et de prévenir les maux incalculables d'un nouvel arriéré, que je me permettrai de combattre la résolution du 24 pluviôse dernier, comme loin de de remplir ce que nous devons nous proposer, ne présentant qu'un moyen, sinon absolument nul, au moins très-incertain, et dans tous les cas insuffisant et dangereux.

Pour connoître la véritable situation de nos finances, représentans du peuple, je crois que nous ne pouvons mieux faire que de nous reporter à l'état présenté par notre collègue Malès, dans son rapport du 26 nivôse dernier.

Ce rapport porte le déficit pour l'an 7 à 50 millions, et annonce qu'avec des économies dans les différentes parties d'administration, avec des bonifications dans certaines perceptions établies, quelques changemens dans la législation relative aux frais de procédures tombant à la charge de la République, on pourroit espérer de diminuer la moitié de ce déficit qu'*il est d'absolue nécessité de combler, sans quoi il seroit impossible de prévoir quelle seroit notre situation à la fin de l'année.*

Espérons, législateurs, invitons très-constamment le Conseil des Cinq-Cents de nous mettre, dans le plus bref délai, à portée de sanctionner ces économies, ces bonifications; et, en attendant, calculons le déficit sur 25 millions.

Le rapporteur Malès ne voit que trois moyens,

pour le faire disparoître : une rectification sur le tarif des douanes ; une révision de la loi portant établissement de l'impôt sur le tabac ; et enfin, une contribution à mettre sur le sel à l'extraction.

Représentans du peuple, il est, en général, trop préjudiciable à l'intérêt public et privé, de créer de nouvelles contributions, pour qu'au besoin nous ne devions pas recourir à celles qui sont déja établies pour en tirer tout le parti dont elles sont susceptibles : rien de plus louable en conséquence que de rectifier le tarif des douanes pour les rendre plus productives, que de revoir la loi sur l'impôt du tabac, que l'on peut très-certainement utiliser. Il suffit, pour s'en convaincre, de méditer l'opinion que notre collègue Tarteyron a émise, le 21 brumaire dernier, lors de la discussion de cet impôt.

Regardons donc la rectification sur le tarif des douanes, et la révision de la loi sur le tabac, comme très-avantageuses à notre position.

En peut-il être ainsi, citoyens collègues, de l'impôt sur le sel, que l'on suppose devoir procurer 18 à 20 millions, en ne lui faisant supporter, au profit du trésor public, qu'un décime par kilogramme ou un sou par livre, soit à l'extraction, soit dans les magasins existans dans l'intérieur, sans néanmoins assujettir à aucun droit *ceux qui n'auroient pas une provision excédant dix myriagrammes ou deux cents livres, ou environ.*

Quoi ! cet impôt que le ministre des finances, dans son rapport fait au Directoire exécutif, et qui vous a été transmis le premier messidor dernier, ne

porte qu'à 20 millions, en y comprenant les 5 millions que procurent les salines appartenant à la République, donneroit 18 à 20 millions pour l'an 7!

Qui, en réfléchissant, pourroit de bonne foi se dissimuler que l'année, déja bien avancée, seroit en très-grande partie écoulée avant l'organisation indispensable pour la perception de ce nouvel impôt? comment d'ailleurs pouvoir se promettre d'en retirer, sur-tout pour l'an 7, un produit propre à nous rassurer, lorsqu'il est encore loisible à chacun de faire, à peu de frais, sa provision pour plusieurs années, et de prévenir par là les effets de l'impôt.

Ne nous abusons pas, représentans du peuple, le seul produit que l'on pourroit obtenir ne seroit dû qu'à l'impossibilité où l'affreuse indigence se trouveroit de ne pas pouvoir s'approvisionner avant l'existence de la loi; et le centime du malheureux ne suffiroit pas pour couvrir les frais de l'établissement.

Loin que cet impôt nous offre des ressources, il ne feroit qu'ajouter à nos inquiétudes et porter les plus grands obstacles à la balance de l'an 7.

J'en appelle à presque tous ceux qui sont partisans de cette contribution; en est-il qui ose avancer que cette mesure n'ait pas été conçue plutôt pour l'avenir, pour créer une branche der evenu public, que pour combler le déficit que nous serions inexcusables de laisser subsister? Et cet avenir très-éloigné, et cette branche de revenu public, plus que problématique, pourroient nous porter à adopter un impôt vraiment odieux, et dont la suppression a été, à juste titre,

regardée comme un des plus grands bienfaits de notre immortelle révolution ?

Prenons garde que ce nouveau subside, loin de remplir les espérances de ceux qui le provoquent comme mesure salutaire, ne nourrisse celles des incorrigibles ennemis de notre liberté, et ne nous prépare bien des amertumes.

Déja le sel, cette denrée de première nécessité, a éprouvé un renchérissement subit, par le seul projet qui veut qu'on l'assujétisse à une contribution modique, à la vérité, et très-modique pour le trésor public, mais dont les conséquences peuvent être désastreuses.

Que sera-ce si ce projet reçoit caractère de loi, par l'empressement que mettront ceux qui ne sont pas encore pourvus, à s'approvisionner avant qu'elle soit devenue obligatoire ?

Que sera-ce lorsqu'elle sera en activité ? Le négociant, le marchand le moins cupide ne calculera t-il pas les intérêts des avances qu'il seroit obligé de faire ? Ce n'est point par des suppositions qu'on parviendra à détruire de très-grandes probabilités que l'on peut, pour ainsi dire, regarder comme des certitudes ; et je ne crois point que notre collègue Arnould ait affoibli les moyens et calculs très-clairs de notre collègue Cornet, qui sont le fruit de son expérience plus encore que de sa théorie.

Et si, contre toute attente, vous admettiez cette imposition, qui pourroit compter que nous pourrons la continuer seulement pour l'an 8 ?

Sans doute la République est impérissable ; mais elle

n'est malheureusement pas exempte d'orages ; elle n'est pas à l'abri des coups perfides de ses ennemis intérieurs et extérieurs.

Craignons, représentans du peuple, craignons que nous croyant réduits à la cruelle extrémité de mettre un impôt sur le sel, ils ne profitent de cette circonstance pour rallumer les torches encore fumantes de la guerre qui a porté la désolation la plus terrible dans une grande partie de la République, notamment dans les départemens de l'ouest.

Craignons que le cabinet anglais, cet infatigable ennemi du genre humain, ne transforme les hordes qu'il entretient sur-tout dans la ci-devant Bretagne en contrebandiers, et que ces brigands, si justement exécrés, ne deviennent agréables à une portion du peuple, qui, avant notre régénération politique, ne payoit aucun droit sur cette denrée dont elle a un besoin réél, et dont elle a l'habitude de faire une très-forte consommation, même pour fertiliser ses terres.

Pourroit-on se dissimuler que ces considérations échapperoient à ceux qui traitent avec notre gouvernement ? Ne sont-ils pas trop éclairés sur leurs propres intérêts pour compter sur une mesure qui ne feroit qu'augmenter la défiance, et qui feroit éprouver les plus grandes difficultés au Corps législatif, qui déclareroit indiscrètement qu'il n'existeroit aucun autre moyen pour faire face aux dépenses que notre position commande ?

On voudroit insinuer qu'il existe dans le Corps législatif un parti d'opposition ; que ce parti est d'autant plus alarmant, qu'il tend à troubler la bonne har-

monie qui règne et qui ne doit cesser d'exister entre les premières autorités. Représentans du peuple, il n'est aucun de nous qui ne sente combien cette heureuse harmonie importe à la gloire, au bonheur de notre patrie; j'assure qu'il n'est rien, non rien qui puisse altérer notre union avec le Directoire exécutif; nos intérêts sont les mêmes; nous connoissons ses principes; il mérite notre confiance, il mérite notre estime, comme nous croyons mériter la sienne. Répondons à sa vive, à sa juste impatience.

Indiquons à nos collègues des Cinq-Cents des moyens prompts et efficaces pour couvrir le déficit si préjudiciable au service de l'an 7.

Ne donnons pas à nos ennemis le cruel plaisir de nous voir forcés de recourir au fatal impôt qu'on nous propose; 25 millions nous manquent, 6 à 7 seront, d'après notre collègue Malès, le fruit de la rectification du tarif des douanes, et de la révision de la loi de l'impôt sur le tabac; les domaines engagés, les domaines congéables, les rentes foncières, mal-à-propos réputées féodales, le droit de successibilité qui va être rendu à la République, nous assurent des ressources importantes, non-seulement pour le présent, mais pour l'avenir; le mobilier national et le remboursement des créances actives de la République, évaluées, quant à présent, à 10 millions, vont se trouver considérablement augmentés par la réunion de ceux qui ne sont encore qu'en séquestre par l'effet de la suspension voulue par la loi du 11 messidor de l'an 3; enfin le résultat de la loi du 9 frimaire dernier, qui, rapportant l'article XIV de celle du 13 ventose de

l'an 3, ne nous promet-il pas une rentrée considérable, sinon effectuée au moins très-prochaine ? je desire ardemment qu'il en soit demandé compte : et si, pour l'an 7, on ne trouvoit dans ces différens objets de quoi combler le déficit aussi promptement que nous devons le desirer, répétons ce qu'il intéresse de faire admettre par préférence à l'impôt sur le sel.

La contribution sur les portes et fenêtres est constamment modique, elle est de la plus facile perception; elle n'entraîne après elle rien de dispendieux; elle est sans contredit la plus proportionnée aux fortunes présumées; cette taxe n'a point enfin, ainsi que le disoit notre collègue Destrem dans un rapport qu'il fit le 24 vendémiaire dernier, au nom des commissions réunies, sur les moyens de compléter les 600 millions de recettes nécessaires pour l'an 7, « comme l'impôt sur le sel, » le défaut d'être impolitique, inquisitoriale *et d'un rap-* » *port nul*; elle ne frappe point l'indigence comme la » richesse; elle ne s'attache pas à mille souvenirs amers » qui ne sont pas tous injustes; elle ne fera pas la for- » tune de quelques spéculateurs avides qui savent con- » vertir en or les larmes de l'indigent; elle n'occa- » sionnera ni révolte, ni inquisition, ni les nouveaux » établissemens d'un fisc curieux et d'une aristocratie » bureaucratique qui semble menacer la République ».

Quel contraste, Représentans du peuple, entre l'impôt qu'on vous propose de sanctionner et celui sur les portes et fenêtres, qui nous est présenté comme donnant 16 millions ! Doublons, s'il le faut, et nous aurons, sans aucune difficulté, sans aucuns frais, atteint le but auquel nous devons tous tendre.

57

Ne perdons pas de vue que, s'il n'y a que l'indispensable nécessité qui puisse excuser la création de nouveaux tributs, le législateur doit, autant que possible, éviter de les faire peser sur les objets de premier besoin, dont le pauvre fait constamment une bien plus grande dépense que le riche, tel que le sel, et qui, à mon avis, seroit le plus dangereux, le plus contraire à la volonté du peuple, quand même il ne seroit pas, comme il l'est, le plus improductible.

Je vote contre la résolution.

Nota. La résolution a été rejetée.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Ventose an 7.